

États financiers

Le 31 mars 2023

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans le présent rapport annuel incombe à la direction de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ils ont aussi été approuvés par le Conseil d'administration.

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités générales incombant à la direction dans le cadre des activités permanentes de CPA Canada, dont la responsabilité de veiller au respect du code d'éthique de CPA Canada par tous les membres du personnel. La direction maintient un système de contrôles comptables internes destinés à fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire une information financière fiable. Cette information comprend également des données fondées sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques passe en revue les états financiers annuels et en recommande l'approbation au Conseil d'administration. En outre, le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques rencontre périodiquement la direction de CPA Canada et les auditeurs externes, rend compte de ces entretiens au Conseil d'administration et passe en revue tout le contenu du rapport annuel.

Les états financiers ci-joints ont été audités par les auditeurs dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques et dont la nomination a été ratifiée par l'assemblée générale annuelle des membres. Les auditeurs peuvent rencontrer le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques, sans que la direction soit présente, pour discuter des résultats de leurs travaux.



Pamela Steer, FCPA, FCA, CFA
Présidente et chef de la direction

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Comptables professionnels agréés du Canada,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de CPA Canada au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de CPA Canada conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 16 juin 2022.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de CPA Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider CPA Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de CPA Canada.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de CPA Canada.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de CPA Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener CPA Canada à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mississauga (Ontario)

Le 28 juin 2023

MNP LLP

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

MNP LLP

50 Burnhamthorpe Road West, Suite 900, Mississauga ON, L5B 3C2

Tél. : 416 626-6000 Téléc. : 416 626-8650



MNP.ca

État de la situation financière

Au 31 mars

	2023 (en milliers de dollars)	2022 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 4]	20 150 \$	37 597 \$
Créances	12 760	6 776
Placements [note 5]	7 165	2 516
Stocks [note 6]	106	264
Charges payées d'avance	2 295	1 473
	42 476	48 626
Placements [note 5]	82 118	88 259
Immobilisations [note 7]	4 098	5 033
	86 216	93 292
	128 692 \$	141 918 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Fournisseurs et charges à payer [notes 8 et 13]	18 828 \$	19 425 \$
Produits reportés	12 030	12 259
	30 858	31 684
Avantages sociaux futurs [note 9]	12 409	15 446
Avantages locatifs incitatifs reportés [note 10]	1 392	1 681
	13 801	17 127
	44 659	48 811
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	2 784	3 442
Grevé d'affectations internes – Initiatives stratégiques [note 11]	12 325	21 093
Non affecté	68 924	68 572
	84 033	93 107
	128 692 \$	141 918 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,



Richard Olfert, FCPA, FCA, CMC, IAS.A
Administrateur



Karen Gosse, CPA, CA
Administratrice

État des résultats*Exercice clos le 31 mars*

	2023 (en milliers de dollars)	2022 (en milliers de dollars)
PRODUITS		
Cotisations des membres [note 17]	72 834 \$	72 006 \$
Formation préagrément [note 13]	29 729	26 390
Leadership intellectuel et perfectionnement professionnel	27 233	25 353
Littératie financière	437	349
	130 233	124 098
CHARGES [notes 14 et 16]		
Leadership intellectuel et perfectionnement professionnel	47 757	44 042
Formation préagrément [note 13]	40 253	35 267
Normalisation	25 316	21 982
Enjeux nationaux et internationaux	7 786	6 872
Leadership et gouvernance	4 618	6 399
Littératie financière	3 412	2 620
Conseil des chefs de la direction	2 846	1 946
Cotisations des membres (frais de carte de crédit)	1 498	881
	133 486	120 009
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) avant revenus de placement et initiatives stratégiques	(3 253)	4 089
Revenus de placement [note 12]	770	2 647
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) avant initiatives stratégiques	(2 483)	6 736
Initiatives stratégiques [note 11]	(8 768)	(1 907)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	(11 251) \$	4 829 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobi- lisations	Grevé d'affecta- tions internes – Initiatives straté- giques [note 11]	Non affecté	2023 (en milliers de dollars)	Investi en immobi- lisations	Grevé d'affecta- tions internes – Initiatives straté- giques [note 11]	Non affecté	2022 (en milliers de dollars)
Solde d'ouverture	3 442 \$	21 093 \$	68 572 \$	93 107 \$	3 992 \$	21 000 \$	53 294 \$	78 286 \$
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	—	(8 768)	(2 483)	(11 251)	—	(1 907)	6 736	4 829
Amortissement des immobilisations	(1 435)	—	1 435	—	(1 512)	—	1 512	—
Amortissement des incitatifs pour améliorations locatives reportés	277	—	(277)	—	277	—	(277)	—
Acquisition d'immobilisations	502	—	(502)	—	685	—	(685)	—
Vente d'immobilisations	(2)	—	2	—	—	—	—	—
Crédits au titre des prestations définies – réévaluations et autres éléments	—	—	2 177	2 177	—	—	9 992	9 992
Virement interfonds	—	—	—	—	—	2 000	(2 000)	—
Solde de clôture	2 784 \$	12 325 \$	68 924 \$	84 033 \$	3 442 \$	21 093 \$	68 572 \$	93 107 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2023 (en milliers de dollars)	2022 (en milliers de dollars)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(11 251) \$	4 829 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement :		
Amortissement des immobilisations	1 435	1 512
Perte sur vente d'immobilisations	2	—
Intérêts inscrits à l'actif sur placements	(511)	(360)
Intérêts reçus sur placements inscrits à l'actif dans les exercices précédents	282	1 382
Distributions des fonds de placement indiciaires réinvesties	(4 208)	(3 988)
Gain réalisé (perte réalisée) sur vente de placements	160	(602)
Diminution latente de la juste valeur des fonds de placement indiciaires	5 025	2 673
Cotisations requises au titre des avantages sociaux futurs	(1 585)	(1 614)
Charge au titre des avantages sociaux futurs	725	939
Amortissement des avantages locatifs incitatifs reportés	(289)	(289)
	(10 215)	4 482
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances	(5 984)	7 708
Stocks	158	19
Charges payées d'avance	(822)	168
Fournisseurs et charges à payer	(597)	(593)
Produits reportés	(229)	2 107
	(17 689)	13 891
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements temporaires	(5 293)	—
Acquisition de placements	(3 844)	(29 022)
Produit de la vente de placements temporaires	—	322
Produit de la vente de placements	9 881	21 077
Acquisition d'immobilisations	(502)	(685)
	242	(8 308)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(17 447)	5 583
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	37 597	32 014
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	20 150 \$	37 597 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(tous les montants sont en milliers de dollars)

1. Nature et description de l'organisation

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) a été constituée en organisation à but non lucratif en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 1^{er} janvier 2013. CPA Canada n'est assujettie à aucun impôt sur le revenu.

CPA Canada aide les ordres de comptables professionnels agréés (CPA) des provinces, des territoires et des Bermudes à élaborer et à promouvoir des normes appropriées et uniformes d'admission à la profession de CPA et à maintenir des normes de déontologie appropriées pour tous les CPA. Les relations entre CPA Canada et les ordres des provinces, des territoires et des Bermudes sont établies principalement dans le cadre de trois accords : l'Accord de collaboration, un protocole d'entente avec l'Ordre des CPA du Québec (le Protocole d'entente), et l'Entente en matière de formation. L'Accord de collaboration énonce les ententes entre les parties concernant la gestion uniforme, cohérente et coordonnée, à l'échelle du Canada et aux Bermudes, des éléments fondamentaux de la profession qui sont communs à toutes les parties à l'accord de façon à assurer la force et le succès de la profession de CPA. L'Accord de collaboration ainsi que le Protocole d'entente comprennent des dispositions sur la perception des cotisations des membres par les ordres des provinces, des territoires et des Bermudes et la remise de ces cotisations à CPA Canada. L'Entente en matière de formation comporte des dispositions sur le financement du programme de formation préagrément par les ordres des provinces, des territoires et des Bermudes à l'échelle du Canada (formation et admission).

CPA Canada mène des recherches sur des sujets d'actualité dans le domaine des affaires, publie des indications ainsi que des documents destinés à la profession comptable, élabore des programmes de formation préagrément ainsi que de perfectionnement professionnel, représente la profession de CPA sur les scènes nationale et internationale, et promeut la littératie financière.

CPA Canada mobilise des fonds, des effectifs et diverses ressources complémentaires pour soutenir une activité de normalisation indépendante. Le Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC), le Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification (CSNAC) et le Comité d'établissement du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) sont des instances indépendantes composées de bénévoles qui ont été créées afin de servir l'intérêt public en supervisant les activités de normalisation au Canada.

Le CSNC supervise les activités d'instances indépendantes canadiennes, à savoir le Conseil des normes comptables (CNC) et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), qui établissent des normes comptables à l'intention des entités canadiennes.

Le CSNAC supervise les activités du Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC), une instance indépendante canadienne, qui établit des normes en matière de certification et de services connexes au Canada.

Lors de la création d'un Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) pleinement fonctionnel, le Comité d'établissement du CCNID en assurera temporairement la supervision. Le CCNID formulera des commentaires sur le référentiel mondial d'information sur la durabilité élaboré par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB).

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2023**(tous les montants sont en milliers de dollars)***2. Principales méthodes comptables****a) Référentiel comptable**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et s'appuient sur les principales méthodes comptables suivantes.

b) Estimations de la direction

La préparation des présents états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations, et les écarts en découlant seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées continuellement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice de révision des estimations et dans tout exercice ultérieur touché par la révision en question.

La direction estime que les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations au titre des prestations définies constituent des estimations importantes.

i) Frais partagés en vertu de l'Entente en matière de formation

En vertu de l'Entente en matière de formation, les frais partagés sont fondés sur une partie des coûts présentés aux postes Technologies et sécurité de l'information, Loyer et fonctionnement, Amortissement et Assurance, attribués proportionnellement au secteur de la formation préagrément en fonction des salaires.

ii) Services de traduction

Le montant indiqué au poste Services linguistiques représente le coût total de ces services, dont les honoraires estimatifs sont partiellement facturés aux clients internes et externes à titre de services de traduction en fonction de leur utilisation directe.

iii) Frais d'habilitation et d'administration de l'organisation

Les frais d'habilitation et d'administration de l'organisation correspondent aux coûts des activités de soutien, à l'exclusion des frais partagés en vertu de l'Entente en matière de formation et des frais de traduction. Les frais d'habilitation et d'administration sont répartis proportionnellement entre les secteurs fonctionnels en fonction des salaires.

c) Comptabilisation des produits**i) Cotisations des membres**

Les cotisations des membres sont comptabilisées en produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations des membres reçues antérieurement à l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées dans les produits reportés.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2023**(tous les montants sont en milliers de dollars)***2. Principales méthodes comptables (suite)****c) Comptabilisation des produits (suite)****ii) Formation préagrément**

Les produits provenant des programmes de formation préagrément sont comptabilisés au moment de l'inscription du candidat à un module du programme de formation préagrément. Les droits d'examen sont comptabilisés dans les produits lors de la tenue des examens. La somme reçue préalablement à la tenue d'un examen est comptabilisée dans les produits reportés.

iii) Leadership intellectuel et perfectionnement professionnel

Le leadership intellectuel comprend des publications à l'appui des activités de normalisation, de recherche, de mise en œuvre, d'interprétation et de réflexion sur l'avenir de la profession. Le perfectionnement professionnel comprend des cours, des colloques et congrès, des publications, des webinaires, le magazine *Pivot*, des programmes d'avantages économiques et un service d'assistance.

Les produits sont comptabilisés au moment de l'expédition du produit, au moment de la présentation des programmes d'apprentissage et de perfectionnement professionnels, au moment de la prestation du service, au prorata sur la durée de l'abonnement, selon la nature du produit ou du service, ou au moment de la tenue des examens d'accréditation spécialisée. La somme reçue préalablement à l'expédition, à la présentation d'un programme, à la prestation d'un service, à la période d'abonnement ou à la tenue de l'examen est comptabilisée dans les produits reportés.

Les produits provenant des abonnements au magazine *Pivot* sont comptabilisés sur la durée de l'abonnement. Les produits publicitaires sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les annonces sont publiées. La somme reçue préalablement à la période couverte par l'abonnement ou à la parution de la publicité est comptabilisée dans les produits reportés.

iv) Littérature financière

Les produits sont comptabilisés au moment de l'expédition du produit, au moment de la présentation des programmes d'apprentissage et de perfectionnement professionnels ou au moment de la prestation du service. Les sommes reçues préalablement à l'expédition d'un produit, à la présentation d'un programme ou à la prestation d'un service sont comptabilisées dans les produits reportés.

v) Revenus de placement

Les revenus de placement sont constitués des intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, des intérêts sur les placements temporaires, des intérêts sur les placements, des distributions des fonds de placement indiciaires, des gains et pertes réalisés sur la vente de placements ainsi que de l'accroissement et de la diminution latents de la juste valeur des fonds de placement indiciaires. Les produits sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts gagnés sur les placements sont comptabilisés sur la durée des placements en cause, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent de la trésorerie et des placements qui peuvent être facilement transformés en trésorerie ou dont la date d'échéance est d'au plus 90 jours à partir de la date d'acquisition, et qui ne sont pas exposés à un risque important de variation de valeur.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2023**(tous les montants sont en milliers de dollars)***2. Principales méthodes comptables (suite)****e) Placements temporaires**

Les placements temporaires sont constitués de certificats de placement garanti dont les échéances vont de 91 jours à 12 mois à partir de la date d'acquisition.

f) Placements

Les placements sont constitués de certificats de placement garanti et de placements à revenu fixe dont les échéances sont supérieures à 12 mois à partir de la date d'acquisition, ainsi que de placements dans des fonds de placement indiciaires. Les certificats de placement garanti et les placements à revenu fixe arrivant à échéance dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés dans l'actif à court terme.

g) Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de CPA Canada dépend des services que lui fournissent bénévolement de nombreuses personnes qui sont des experts et des chefs de file sectoriels dans des domaines spécialisés. Comme ces services ne sont normalement pas achetés par CPA Canada et en raison de la difficulté de déterminer leur juste valeur, les dons reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

h) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, et il est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

i) Instruments financiers**Évaluation des actifs et passifs financiers**

CPA Canada évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

CPA Canada évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des fonds de placement indiciaires cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat dans l'exercice où elles se produisent.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de tout écart entre le montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les justes valeurs des placements dans des fonds de placement indiciaires sont déterminées par référence aux plus récentes valeurs liquidatives de clôture pour chaque fonds de placement indiciaire.

Les coûts de transaction associés à l'acquisition et à la cession de placements à revenu fixe sont inscrits à l'actif et inclus dans les coûts d'acquisition ou portés en diminution du produit de la cession. Les frais de gestion des placements liés aux fonds de placement indiciaires sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2023**(tous les montants sont en milliers de dollars)***2. Principales méthodes comptables (suite)****i) Instruments financiers (suite)****Évaluation des actifs et passifs financiers (suite)**

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les placements temporaires et les placements dans des certificats de placement garanti ainsi que les placements à revenu fixe.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les fournisseurs et les charges à payer.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent les placements dans des fonds de placement indiciels.

Dépréciation

À la fin de chaque exercice, CPA Canada apprécie, pour tout actif financier évalué au coût après amortissement, s'il existe des indices d'une possible dépréciation. Les preuves objectives d'une dépréciation comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de CPA Canada, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indices d'une dépréciation, CPA Canada détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque CPA Canada observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, elle réduit la valeur comptable de cet actif financier pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture.

La dépréciation d'un actif financier est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel elle se produit.

Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif financier précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, sans excéder toutefois le montant de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat dans l'exercice où la reprise a lieu.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2023**(tous les montants sont en milliers de dollars)***2. Principales méthodes comptables (suite)****j) Immobilisations**

Les coûts des immobilisations sont inscrits à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères permettant de les comptabiliser à titre d'immobilisations, sauf pour les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles générées en interne au cours de la phase de développement, qui sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Le coût d'une immobilisation comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Une immobilisation doit être soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est observée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation sur sa juste valeur. La dépréciation d'une immobilisation est comptabilisée en charges dans l'exercice au cours duquel elle se produit.

La perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation augmente ultérieurement.

Les immobilisations, qui comprennent le mobilier et le matériel, les améliorations locatives et les logiciels d'application acquis séparément, sont évaluées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire à partir du début de l'utilisation des biens, à des taux établis de sorte que le coût des immobilisations soit amorti sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Mobilier et matériel	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée restante des baux concernés
Logiciels d'application	De 3 à 5 ans

k) Avantages sociaux futurs**Régimes à prestations définies**

- i) Un passif au titre des prestations définies est comptabilisé dans l'état de la situation financière dans la mesure où les obligations au titre des prestations définies d'un régime excèdent la juste valeur de l'actif de ce régime.

Les composantes du coût total des régimes à prestations définies, compte non tenu des réévaluations et autres éléments, sont comptabilisées en résultat dans l'exercice où elles sont engagées.

Les réévaluations et autres éléments sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils ont lieu directement dans l'état de l'évolution de l'actif net.

- ii) Les obligations au titre des prestations définies sont établies par calculs actuariels selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services, suivant les hypothèses les plus probables de la direction concernant l'âge de la retraite, l'espérance de vie, les taux d'actualisation permettant de prendre en compte la valeur temporelle de l'argent, l'évolution future des niveaux de salaires et de prestations, ainsi que d'autres hypothèses actuarielles.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2023**(tous les montants sont en milliers de dollars)***2. Principales méthodes comptables (suite)****k) Avantages sociaux futurs (suite)****Régimes à prestations définies (suite)**

- iii) Les obligations au titre des prestations définies sont évaluées sur la base de rapports d'évaluation actuarielle préparés annuellement à des fins comptables selon des hypothèses actuarielles, y compris quant au taux d'actualisation, qui sont mises à jour chaque année.
- iv) Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur.
- v) Les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies sont évalués au 31 mars.
- vi) Les composantes du coût total d'un régime à prestations définies pour l'exercice comprennent :
 - le coût des services rendus au cours de l'exercice;
 - le coût financier;
 - les réévaluations et autres éléments.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice correspond à la valeur actuarielle des prestations accordées en échange des services rendus par les salariés au cours de l'exercice, réduite pour tenir compte des cotisations versées par les salariés.

Le coût financier de l'exercice correspond à l'intérêt net sur le passif au titre des prestations définies, que l'on calcule en multipliant le passif au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice par le taux d'actualisation utilisé pour la détermination du solde de l'obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice. Dans le cas d'un actif au titre des prestations définies, le coût financier est un crédit.

Les réévaluations et autres éléments sont composés de ce qui suit :

- la différence entre le rendement réel de l'actif du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé pour la détermination du solde de l'obligation au titre des prestations définies du régime à l'ouverture de l'exercice;
- les gains et pertes actuariels;
- l'incidence de la provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies;
- les coûts des services passés;
- les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

Au cours d'un exercice donné, les gains et pertes actuariels peuvent découler :

- de l'écart entre les obligations réelles au titre des prestations définies à la date de clôture et les obligations prévues au titre des prestations définies à la date de clôture;
- de modifications apportées aux hypothèses actuarielles.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2023**(tous les montants sont en milliers de dollars)***2. Principales méthodes comptables (suite)****k) Avantages sociaux futurs (suite)****Régimes à cotisations définies**

- i) Les composantes du coût total d'un régime à cotisations définies sont comptabilisées en résultat dans l'exercice où elles sont engagées.

- ii) Les composantes du coût total d'un régime à cotisations définies pour l'exercice comprennent :
 - le coût des services rendus au cours de l'exercice;
 - les coûts des services passés;
 - les intérêts débiteurs de l'exercice sur la valeur actualisée estimative des cotisations requises dans les exercices futurs au titre des services rendus par les salariés au cours de l'exercice considéré ou des exercices antérieurs;
 - en déduction, les intérêts créditeurs de l'exercice sur tout excédent non affecté du régime.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice considéré comprend les cotisations que CPA Canada est tenue de verser au cours de l'exercice en échange des services rendus par les salariés au cours de celui-ci, ainsi que la valeur actualisée estimative des cotisations que doit verser CPA Canada au cours d'exercices futurs à l'égard des services rendus par les salariés au cours de l'exercice.

l) Avantages locatifs incitatifs reportés

Les avantages locatifs incitatifs reçus comprennent les réductions de loyer et les avantages rattachés à des améliorations locatives reçus en argent servant à l'acquisition d'immobilisations.

Les avantages incitatifs reçus au titre des baux originaux sont amortis en résultat de façon linéaire sur la durée des baux originaux. Les avantages incitatifs reçus au titre des baux renégociés sont amortis en résultat de façon linéaire sur la durée de l'intervalle entre la date d'échéance du bail original en cause et celle du bail renégocié en cause.

m) Actif net investi en immobilisations

Le montant de l'actif net investi en immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations, déduction faite du solde non amorti des incitatifs pour améliorations locatives reportés affectés à l'acquisition d'immobilisations.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2023**(tous les montants sont en milliers de dollars)***3. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers**

CPA Canada est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition aux risques et les concentrations de ces risques.

Les instruments financiers de CPA Canada et la nature des risques auxquels ils peuvent être exposés sont les suivants :

Instruments financiers	Risques				
	Crédit	Liquidité	Risque de marché		
			Change	Taux d'intérêt	Prix autre
Trésorerie et équivalents de trésorerie	X			X	
Créances	X				
Placements temporaires	X			X	
Placements – Certificats de placement garanti	X			X	
Placements – Titres à revenu fixe canadiens	X			X	
Placements – Fonds indiciaires : titres à revenu fixe canadiens	X			X	X
Placements – Fonds indiciaires : titres de capitaux propres canadiens et étrangers			X		X
Fournisseurs et charges à payer		X			

CPA Canada gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence potentielle sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats et de protéger l'actif. Le Conseil d'administration surveille la conformité avec la politique de gestion des risques et passe en revue annuellement la politique et les procédures de gestion des risques.

Les variations des taux d'intérêt du marché entraîneront des fluctuations de la juste valeur des placements. Nos certificats de placement garanti et nos placements à revenu fixe, qui sont généralement détenus jusqu'à leur échéance, sont assortis de taux d'intérêt fixes. Si CPA Canada a besoin de plus de liquidités que prévu, elle devra peut-être liquider des placements avant leur échéance. En l'absence de monétisation avant l'échéance, les flux de trésorerie futurs correspondants resteront inchangés, quelle que soit l'évolution des taux d'intérêt du marché.

CPA Canada s'est dotée d'une politique de placement qui décrit en détail la qualité des actifs et la proportion des titres de placement à revenu fixe et des titres de capitaux propres dans lesquels elle peut investir.

CPA Canada n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de la gestion des risques.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2023**(tous les montants sont en milliers de dollars)***3. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers (suite)****Risque de crédit**

CPA Canada est exposée à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques semblables et qui pourraient être affectées de façon semblable par l'évolution de la conjoncture, de sorte que CPA Canada puisse subir une perte financière. CPA Canada ne détient pas directement de sûreté pour les obligations financières des contreparties.

L'exposition maximale de CPA Canada au risque de crédit au 31 mars se présente comme suit :

	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 150 \$	37 597 \$
Créances	12 760	6 776
Placements temporaires	5 293	—
Placements – Certificats de placement garanti	7 203	8 105
Placements – Titres à revenu fixe canadiens	22 043	27 003
Placements – Fonds indiciaires : titres à revenu fixe canadiens	29 989	30 802
	97 438 \$	110 283 \$

Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements temporaires et placements : Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et aux placements est réduit au minimum, ces actifs étant essentiellement investis dans des titres de créance des entités suivantes : gouvernements, grandes institutions financières ayant reçu une cote catégorie investissement d'une agence de notation réputée ou autres parties solvables. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des émetteurs de titres qui sont admissibles à titre de placements, conformément à la politique de placement de CPA Canada.

Créances : Le risque de crédit lié aux créances est réduit au minimum en raison de la clientèle de CPA Canada, qui est présente dans la totalité des secteurs d'activité au Canada et qui comprend les organisations provinciales et territoriales de CPA. CPA Canada applique un programme d'évaluation de la solvabilité des clients et limite le montant de crédit accordé lorsqu'elle le juge nécessaire. Au 31 mars 2023, une provision pour créances douteuses de 29 \$ a été constituée (29 \$ en 2022).

Les concentrations de risque de crédit lié aux créances sont limitées en raison de la bonne qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti. Au 31 mars 2023, les créances sur les deux plus gros clients représentaient 65 % du montant total des créances (56 % en 2022).

Les concentrations de risque de crédit lié aux certificats de placement garanti sont atténuées par la qualité du crédit des grandes institutions financières émettrices. Au 31 mars 2023, 76 % du total des certificats de placement garanti était détenu auprès d'une même institution financière (50 % en 2022).

Les concentrations de risque de crédit lié aux placements en titres à revenu fixe canadiens sont atténuées par le fait que l'on veille à ce que ces actifs soient investis dans des titres de créance des entités suivantes : gouvernements, grandes institutions financières et autres parties solvables. Au 31 mars 2023, le plus important placement en titres à revenu fixe canadiens détenu auprès d'une entité représentait 37 % du total des placements de cette catégorie de titres (30 % en 2022).

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2023**(tous les montants sont en milliers de dollars)***3. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers (suite)****Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que CPA Canada ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

CPA Canada couvre ses besoins de liquidité en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, en prévoyant ses activités d'investissement et de financement, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie. CPA Canada dispose d'une ligne de crédit bancaire à court terme non garantie d'un montant maximum de 950 \$, portant intérêt au taux préférentiel, à laquelle elle pourrait recourir en cas de fluctuations temporaires des besoins de trésorerie. Aux 31 mars 2023 et 2022, la ligne de crédit bancaire n'avait pas été utilisée.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien en raison des variations des taux de change.

La monnaie fonctionnelle de CPA Canada est le dollar canadien. Il peut arriver à l'occasion que CPA Canada conclue des transactions en devises du fait que certains produits et charges sont libellés dans ces devises, et qu'elle ait recours à des fournisseurs étrangers pour certains achats de biens et services, et l'acquisition de certaines immobilisations à l'échelle internationale.

CPA Canada investit une partie de son portefeuille de placements dans un fonds de placement indiciel qui investit dans des titres de capitaux propres étrangers. CPA Canada atténue son risque de change en investissant dans un fonds de placement indiciel composé de titres de placement libellés dans de nombreuses devises.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

En ce qui a trait à ses placements en certificats de placement garanti et à ses placements à revenu fixe, CPA Canada gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci à la fluctuation des taux d'intérêt.

CPA Canada investit une partie de son portefeuille de placements dans un fonds de placement indiciel qui investit dans des titres à revenu fixe canadiens. CPA Canada atténue son risque de taux d'intérêt en investissant dans un fonds de placement indiciel composé de titres ayant diverses échéances.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2023**(tous les montants sont en milliers de dollars)***3. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers (suite)****Risque de prix autre**

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

La politique de placement de CPA Canada limite les placements dans des fonds indiciels à certains indices de marché déterminés. Selon cette politique, les fonds de placement indiciels sont composés à 55 % de titres à revenu fixe et à 45 % de titres de capitaux propres. Le portefeuille de placements dans des fonds indiciels est rééquilibré chaque trimestre. Le risque et la volatilité des rendements des placements sont atténués du fait de la répartition des placements entre différents pays, secteurs d'activité et émetteurs de tailles diverses.

Variation des risques

Le profil de risque des instruments financiers de CPA Canada n'a pas subi de changement important par rapport à celui de l'exercice précédent.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2023	2022
Trésorerie ne portant pas intérêt	1 468 \$	627 \$
Trésorerie portant intérêt – 4,55 % (de 0,30 % à 0,70 % en 2022)	18 682	36 970
	20 150 \$	37 597 \$

5. Investissements

	2023	2022
ÉVALUÉS AU COÛT APRÈS AMORTISSEMENT		
Placements temporaires	5 293 \$	— \$
Certificats de placement garanti	7 203	8 105
Titres à revenu fixe canadiens	22 043	27 003
	34 539	35 108
ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR		
Fonds de placement indiciels – titres à revenu fixe canadiens	29 989	30 802
– titres de capitaux propres canadiens	10 978	11 060
– titres de capitaux propres étrangers	13 777	13 805
	54 744	55 667
	89 283 \$	90 775 \$

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

(tous les montants sont en milliers de dollars)

5. Investissements (suite)

	2023	2022
COURT TERME		
Placements temporaires	5 293 \$	— \$
Certificats de placement garanti	1 112	2 516
Titres à revenu fixe canadiens	760	—
	7 165	2 516
LONG TERME		
Certificats de placement garanti	6 091	5 589
Titres à revenu fixe canadiens	21 283	27 003
Fonds de placement indiciels	54 744	55 667
	82 118	88 259
	89 283 \$	90 775 \$

Les placements temporaires portent intérêt à un taux effectif de 5,00 % et arrivent à échéance en janvier 2024.

Les certificats de placement garanti portent intérêt à des taux effectifs allant de 1,01 % à 4,33 % (de 1,01 % à 2,95 % en 2022) et arrivent à échéance entre mars 2024 et juin 2025 (en 2022, ils arrivaient à échéance entre juin 2022 et mars 2025).

Les placements en titres à revenu fixe canadiens portent intérêt à des taux effectifs allant de 1,11 % à 3,26 % (de 0,90 % à 3,26 % en 2022) et arrivent à échéance entre mars 2024 et mars 2031 (en 2022, ils arrivaient à échéance entre avril 2023 et mars 2031).

Les placements en titres à revenu fixe canadiens dans les fonds de placement indiciels portent intérêt à des taux effectifs allant de 2,86 % à 7,72 % (de 1,65 % à 5,98 % en 2022) et arrivent à échéance entre juin 2023 et novembre 2065 (en 2022, ils arrivaient à échéance entre décembre 2022 et novembre 2065).

6. Stocks

Les stocks comprennent des livres et des publications disponibles à la vente. Le montant des stocks comptabilisé en charges dans l'exercice s'établit à 212 \$ (165 \$ en 2022).

7. Immobilisations

	2023			2022		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	11 926 \$	9 933 \$	1 993 \$	12 316 \$	10 013 \$	2 303 \$
Améliorations locatives	8 125	6 020	2 105	8 124	5 394	2 730
Logiciels d'application	3 226	3 226	—	3 226	3 226	—
	23 277 \$	19 179 \$	4 098 \$	23 666 \$	18 633 \$	5 033 \$

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2023**(tous les montants sont en milliers de dollars)***7. Immobilisations (suite)**

Au cours de l'exercice considéré, des immobilisations d'une valeur comptable nette de 2 \$ (coût de 891 \$ et amortissement cumulé de 889 \$) ont été vendues (en 2022, la vente d'immobilisations d'une valeur comptable nette nulle (coût de 485 \$ et amortissement cumulé de 485 \$) a occasionné un produit nul).

8. Fournisseurs et charges à payer

	2023	2022
Dettes fournisseurs et charges à payer	18 828 \$	17 430 \$
Organisations provinciales et territoriales de CPA [note 13]	—	1 995
	18 828 \$	19 425 \$

9. Avantages sociaux futurs

	2023	2022
Passif comptabilisé dans l'état de la situation financière :		
Régimes de retraite	906 \$	679 \$
Régimes d'avantages complémentaires de retraite	11 109	14 302
Avantages postérieurs à l'emploi	394	465
	12 409 \$	15 446 \$

Coûts des prestations définies comptabilisés dans l'état des résultats :		
Régimes de retraite	28 \$	308 \$
Régimes d'avantages complémentaires de retraite	638	609
Avantages postérieurs à l'emploi	59	22
	725 \$	939 \$

Coûts des prestations définies (crédits) comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net :		
Régimes de retraite	816 \$	(8 168) \$
Régimes d'avantages complémentaires de retraite	(2 863)	(1 448)
Avantages postérieurs à l'emploi	(130)	(376)
	(2 177) \$	(9 992) \$

Total des paiements en trésorerie au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite :		
Cotisations minimales requises à verser au régime de retraite par capitalisation en vertu des règlements applicables actuels	13 \$	32 \$
Montant des prestations versées directement aux prestataires du régime de retraite supplémentaire sans capitalisation	604	610
Cotisations visant à capitaliser les coûts de l'exercice au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite	968	972
	1 585 \$	1 614 \$

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2023**(tous les montants sont en milliers de dollars)***9. Avantages sociaux futurs (suite)****a) Régimes de retraite**

CPA Canada offre un régime de retraite agréé comportant un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies, ainsi qu'un régime de retraite supplémentaire non agréé sans capitalisation.

Depuis une modification apportée au régime agréé le 1^{er} juillet 2010, l'option non contributive du régime n'était plus offerte aux nouveaux participants au volet à prestations définies qui adhéraient au régime après cette date. Depuis le 1^{er} mai 2012, le volet à prestations définies du régime de retraite agréé et le régime de retraite supplémentaire ne sont plus offerts aux nouveaux salariés. Les participants au volet à prestations définies du régime de retraite agréé ont continué d'accumuler des années de service jusqu'au 31 octobre 2013. Le 1^{er} novembre 2013, un volet à cotisations définies du régime de retraite agréé a été instauré pour les nouveaux participants et pour les participants existants au volet à prestations définies dont la somme de l'âge et des années de service était inférieure à 55 ans au 1^{er} novembre 2013. CPA Canada a offert aux participants dont la somme de l'âge et des années de service était au moins égale à 55 ans au 1^{er} novembre 2013 la possibilité de continuer de cotiser au volet à prestations définies du régime de retraite agréé jusqu'au 31 octobre 2016, ou de transférer leur participation au volet à cotisations définies du régime de retraite agréé le 1^{er} novembre 2013. Toutes les années de service futures des participants au régime accumulées à partir du 1^{er} novembre 2013 le sont dans le volet à cotisations définies du régime de retraite agréé, à l'exception des participants au régime qui ont choisi de continuer à constituer leurs prestations dans le volet à prestations définies du régime de retraite agréé jusqu'au 31 octobre 2016, date après laquelle leurs années de service futures seront aussi accumulées dans le volet à cotisations définies du régime de retraite agréé.

CPA Canada assure la capitalisation du régime de retraite agréé qui est requise par la législation applicable et déterminée par l'actuaire du régime aux fins de la capitalisation. L'excédent des prestations sur les prestations maximales autorisées en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* est financé au moyen du régime de retraite supplémentaire pour les salariés qui y étaient admissibles avant le 1^{er} novembre 2013. Les cotisations sont versées au régime de retraite supplémentaire à mesure que les prestations sont versées.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la comptabilisation date du 31 mars 2023.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2021 et indiquait des cotisations annuelles minimales au titre des paiements d'amortissement calculés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation de 0 \$ en 2022, en 2023 et en 2024. La prochaine évaluation actuarielle obligatoire des régimes de retraite aux fins de la capitalisation aura lieu le 31 décembre 2024.

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

(tous les montants sont en milliers de dollars)

9. Avantages sociaux futurs (suite)**a) Régimes de retraite (suite)**

	2023			2022		
	Régime agréé	Régime de retraite supplémentaire	Total	Régime agréé	Régime de retraite supplémentaire	Total
i) Situation de capitalisation des régimes						
Actif du régime, à la juste valeur	56 415 \$	— \$	56 415 \$	63 119 \$	— \$	63 119 \$
Obligations au titre des prestations définies	(50 448)	(6 873)	(57 321)	(55 896)	(7 902)	(63 798)
Excédent (passif) au titre des prestations définies	5 967 \$	(6 873) \$	(906) \$	7 223 \$	(7 902) \$	(679) \$
ii) Actif du régime, à la juste valeur						
Solde d'ouverture	63 119 \$	— \$	63 119 \$	63 396 \$	— \$	63 396 \$
Rendement réel de l'actif du régime	(3 052)	—	(3 052)	2 897	—	2 897
Cotisations patronales	13	604	617	32	610	642
Cotisations salariales	—	—	—	—	—	—
Prestations versées	(3 665)	(604)	(4 269)	(3 206)	(610)	(3 816)
Solde de clôture	56 415 \$	— \$	56 415 \$	63 119 \$	— \$	63 119 \$
Composition de l'actif du régime :						
Titres de capitaux propres	60,0 %	—	60,0 %	60,0 %	—	60,0 %
Titres de créance	40,0 %	—	40,0 %	40,0 %	—	40,0 %
	100,0 %	—	100,0 %	100,0 %	—	100,0 %
iii) Obligations au titre des prestations définies						
Solde d'ouverture	(55 896) \$	(7 902) \$	(63 798) \$	(63 604) \$	(8 973) \$	(72 577) \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	—	—	—	—	—	—
Intérêts débiteurs sur obligations au titre des prestations définies	(2 375)	(336)	(2 711)	(2 131)	(301)	(2 432)
Cotisations salariales	—	—	—	—	—	—
Prestations versées	3 665	604	4 269	3 206	610	3 816
Gain actuariel	4 158	761	4 919	6 633	762	7 395
Solde de clôture	(50 448) \$	(6 873) \$	(57 321) \$	(55 896) \$	(7 902) \$	(63 798) \$

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

(tous les montants sont en milliers de dollars)

9. Avantages sociaux futurs (suite)**a) Régimes de retraite (suite)**

	2023			2022		
	Régime agréé	Régime de retraite supplémentaire	Total	Régime agréé	Régime de retraite supplémentaire	Total
iv) Composantes du coût des prestations définies						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Coût financier	(308)	336	28	7	301	308
Coûts des prestations définies (crédits) comptabilisés dans l'état des résultats	(308)	336	28	7	301	308
Réévaluations et autres éléments :						
• différence entre le rendement réel de l'actif du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé aux fins de la détermination du solde de l'obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	5 735	—	5 735	(773)	—	(773)
• perte actuarielle (gain actuariel)	(4 158)	(761)	(4 919)	(6 633)	(762)	(7 395)
Coûts des prestations définies (crédits) comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net	1 577	(761)	816	(7 406)	(762)	(8 168)
Coût des prestations définies (crédit)	1 269 \$	(425) \$	844 \$	(7 399) \$	(461) \$	(7 860) \$

v) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations définies et les coûts des prestations définies des exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 sont les suivantes :

	2023		2022	
	Obligations au titre des prestations définies	Coûts des prestations définies	Obligations au titre des prestations définies	Coûts des prestations définies
Taux d'actualisation	5,05 %	4,25 %	4,25 %	3,35 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

(tous les montants sont en milliers de dollars)

9. Avantages sociaux futurs (suite)**a) Régimes de retraite (suite)**

vi) Volet à cotisations définies

CPA Canada verse un montant équivalent aux cotisations des participants au volet à cotisations définies du régime de retraite agréé. La cotisation de l'organisation est fondée sur le salaire du participant, son niveau de cotisation, son âge et ses années de service. Les cotisations versées au cours de l'exercice 2023 ont été de 3 018 \$ (2 789 \$ en 2022).

b) Régimes d'avantages complémentaires de retraite

CPA Canada offre aux retraités des régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies comportant une assurance maladie, une assurance dentaire et une modique assurance vie. Les prestations sont servies par l'entremise d'un contrat d'assurance collective, pour lequel CPA Canada verse des primes annuelles à un assureur.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes d'avantages complémentaires de retraite aux fins de la comptabilisation date du 31 mars 2023.

	2023	2022
i) Situation de capitalisation des régimes		
Actif du régime, à la juste valeur	— \$	— \$
Obligations au titre des prestations définies	(11 109)	(14 302)
Passif au titre des prestations définies	(11 109) \$	(14 302) \$
ii) Actif du régime, à la juste valeur		
Solde d'ouverture	— \$	— \$
Cotisations patronales	968	972
Prestations versées	(968)	(972)
Solde de clôture	— \$	— \$
iii) Obligations au titre des prestations définies		
Solde d'ouverture	(14 302) \$	(16 113) \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(23)	(61)
Intérêts débiteurs sur obligations au titre des prestations définies	(615)	(548)
Prestations versées	968	972
Gain actuariel	2 863	1 448
Solde de clôture	(11 109) \$	(14 302) \$
iv) Composantes du coût des prestations définies		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	23 \$	61 \$
Coût financier	615	548
Coûts des prestations définies comptabilisés dans l'état des résultats	638	609
Réévaluations et autres éléments :		
• perte actuarielle (gain actuariel)	(2 863)	(1 448)
Coûts des prestations définies (crédits) comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net	(2 863)	(1 448)
Coût des prestations définies (crédit)	(2 225) \$	(839) \$

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

(tous les montants sont en milliers de dollars)

9. Avantages sociaux futurs (suite)**b) Régimes d'avantages complémentaires de retraite (suite)**

v) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations définies et les coûts des prestations définies des exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 sont les suivantes :

	2023		2022	
	Obligations au titre des prestations définies	Coûts des prestations définies	Obligations au titre des prestations définies	Coûts des prestations définies
Taux d'actualisation	5,05 %	4,30 %	4,30 %	3,40 %
Taux de croissance initial du coût des soins de santé	4,94 %	5,11 %	5,11 %	5,15 %
Taux de croissance ultime du coût des soins de santé	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Année où le taux ultime sera atteint	2040	2040	2040	2040

c) Avantages postérieurs à l'emploi

CPA Canada offre aux employés invalides des avantages postérieurs à l'emploi au titre des frais médicaux et dentaires jusqu'à leur rétablissement, leur décès ou leur départ à la retraite à l'âge de 65 ans, selon la première de ces dates. Les prestations sont servies par l'entremise d'un contrat d'assurance collective, pour lequel CPA Canada verse des primes annuelles à un assureur.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes d'avantages complémentaires de retraite aux fins de la comptabilisation date du 31 mars 2023.

	2023	2022
i) Situation de capitalisation des régimes		
Actif du régime, à la juste valeur	— \$	— \$
Obligations au titre des prestations définies	(394)	(465)
Passif au titre des prestations définies	(394) \$	(465) \$
ii) Actif du régime, à la juste valeur		
Solde d'ouverture	— \$	— \$
Cotisations patronales	—	—
Prestations versées	—	—
Solde de clôture	— \$	— \$
iii) Obligations au titre des prestations définies		
Solde d'ouverture	(465) \$	(819) \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	—	—
Intérêts débiteurs sur obligations au titre des prestations définies	(59)	(22)
Prestations versées	—	—
Gain actuariel	130	376
Solde de clôture	(394) \$	(465) \$

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

(tous les montants sont en milliers de dollars)

9. Avantages sociaux futurs (suite)**c) Avantages postérieurs à l'emploi (suite)**

	2023	2022
iv) Composantes du coût des prestations définies		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	— \$	— \$
Coût financier	59	22
Coûts des prestations définies comptabilisés dans l'état des résultats	59	22
Réévaluations et autres éléments :		
• perte actuarielle (gain actuariel)	(130)	(376)
Coûts des prestations définies (crédits) comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net	(130)	(376)
Coût des prestations définies (crédit)	(71) \$	(354) \$

v) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations définies et les coûts des prestations définies des exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 sont les suivantes :

	2023		2022	
	Obligations au titre des prestations définies	Coûts des prestations définies	Obligations au titre des prestations définies	Coûts des prestations définies
Taux d'actualisation	4,85 %	3,90 %	3,90 %	2,70 %
Taux de croissance initial du coût des soins de santé	5,70 %	5,80 %	5,80 %	5,90 %
Taux de croissance ultime du coût des soins de santé	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Année où le taux ultime sera atteint	2040	2040	2040	2040

d) Risques financiers

Le principal risque à long terme des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite de CPA Canada consiste en la possibilité que les actifs des régimes et les flux de trésorerie de fonctionnement futurs de CPA Canada soient insuffisants pour répondre aux obligations au titre des régimes. Un résumé de la situation de capitalisation des régimes est présenté ci-dessous :

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2023**(tous les montants sont en milliers de dollars)***9. Avantages sociaux futurs (suite)****d) Risques financiers (suite)**

	2023	2022
Régime capitalisé :		
Actif du régime, à la juste valeur	56 415 \$	63 119 \$
Obligations au titre des prestations définies	(50 448)	(55 896)
	5 967	7 223
Régimes non capitalisés :		
Obligations au titre des prestations définies :		
– régime de retraite	(6 873)	(7 902)
– régimes d'avantages complémentaires de retraite	(11 109)	(14 302)
– avantages postérieurs à l'emploi	(394)	(465)
	(18 376)	(22 669)
Passif au titre des avantages sociaux futurs comptabilisé dans l'état de la situation financière	(12 409) \$	(15 446) \$

Le passif des régimes expose CPA Canada à différentes formes de risques, y compris le risque de liquidité et le risque associé aux modifications des hypothèses actuarielles, principalement le risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies des régimes.

L'actif du régime capitalisé expose CPA Canada à différentes formes de risques, y compris les risques de crédit, de liquidité et de marché, ce dernier étant composé du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque de prix autre. L'actif du régime est constitué de placements dans des fonds indiciels, qui sont composés à 40 % de titres à revenu fixe et à 60 % de titres de capitaux propres. Le portefeuille de placements dans des fonds indiciels est rééquilibré chaque trimestre.

CPA Canada atténue les risques liés à l'actif des régimes de la même manière que les risques liés à ses instruments financiers. En outre, le risque de taux d'intérêt sur le passif du régime capitalisé bénéficie d'une couverture naturelle grâce aux placements que CPA Canada possède dans des fonds de placement indiciels de titres à revenu fixe, dont la valeur est également touchée par les variations des taux d'intérêt.

10. Engagements**a) Engagements locatifs**

CPA Canada a conclu des contrats de location pour ses bureaux. Ces baux prévoient la prise en charge par CPA Canada d'une quote-part des taxes foncières et des charges d'exploitation.

Les paiements annuels futurs afférents à la location des bureaux, y compris la quote-part estimative des taxes foncières et des charges d'exploitation, sont les suivants :

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

(tous les montants sont en milliers de dollars)

10. Engagements (suite)**a) Engagements locatifs (suite)**

2024	4 608 \$
2025	4 457
2026	4 417
2027	4 460
2028	2 385
2029 et années suivantes	942
	21 269 \$

b) Avantages locatifs incitatifs reportés

	2023			2022		
	Incitatifs pour améliorations locatives	Réductions de loyer	Total	Incitatifs pour améliorations locatives	Réductions de loyer	Total
Solde d'ouverture	1 591 \$	90 \$	1 681 \$	1 868 \$	102 \$	1 970 \$
Amortissement	(277)	(12)	(289)	(277)	(12)	(289)
Solde de clôture	1 314 \$	78 \$	1 392 \$	1 591 \$	90 \$	1 681 \$

c) Obligations contractuelles

Dans le cadre de sa stratégie numérique, CPA Canada a engagé, au coût annuel estimatif de 2 285 \$, des conseillers pour une période de 36 mois allant du 1^{er} février 2021 au 1^{er} février 2024 afin de se faire aider dans la production et la distribution des versions numérique et papier du magazine *Pivot*.

CPA Canada possède une licence du logiciel D2L pour une période de 36 mois allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, au coût annuel estimatif de 1 261 \$.

11. Actif net grevé d'affectations internes – Initiatives stratégiques

L'actif net de CPA Canada est grevé d'affectations internes servant à mobiliser les fonds nécessaires au lancement de plusieurs projets visant à aider l'organisation à réaliser ses initiatives stratégiques futures.

Au cours de l'exercice précédent, le Conseil d'administration de CPA Canada a autorisé l'affectation interne d'une tranche de 21 093 \$ de l'actif net de l'organisation à la réalisation des initiatives stratégiques prévues. Au cours de l'exercice considéré, des charges de 8 768 \$ ont été engagées. Aucune affectation interne supplémentaire n'a été approuvée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice considéré. À la fin de l'exercice, le solde de l'actif net grevé d'affectations internes pour des initiatives stratégiques s'établit à 12 325 \$. Au 31 mars 2023, le Conseil a autorisé, pour l'exercice 2023-2024, l'affectation de 5 800 \$ à la réalisation de certaines initiatives stratégiques définies.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2023**(tous les montants sont en milliers de dollars)***11. Actif net grevé d'affectations internes - Initiatives stratégiques (suite)**

L'affectation interne est effectuée sous réserve des directives du Conseil d'administration, sur recommandation de la présidente et chef de la direction de CPA Canada.

12. Revenus de placement

	2023	2022
PLACEMENTS ÉVALUÉS AU COÛT APRÈS AMORTISSEMENT		
Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	1 097 \$	246 \$
Intérêts sur placements temporaires	59	1
Intérêts sur certificats de placement garanti	204	210
Intérêts sur placements à revenu fixe	387	273
Perte réalisée sur vente de placements	(54)	—
	1 693	730
PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR		
Distributions des fonds de placement indiciels	4 208	3 988
Diminution latente de la juste valeur des fonds de placement indiciels	(5 025)	(2 673)
Gain réalisé (perte réalisée) sur vente de fonds de placement indiciels	(106)	602
	(923)	1 917
	770 \$	2 647 \$

13. Entente en matière de formation

Au cours de l'exercice 2017, CPA Canada a conclu une entente avec chacune des organisations provinciales et territoriales de CPA qui prévoit le recouvrement annuel par CPA Canada de l'excédent des coûts réels en ce qui a trait au développement permanent des volets formation et examen du programme d'agrément CPA et des cours préparatoires CPA sur les coûts budgétés. Les écarts entre les coûts réels et les coûts budgétés sont principalement attribuables aux estimations des inscriptions d'étudiants par rapport aux inscriptions réelles. Les écarts favorables par rapport au budget seront remboursés par CPA Canada aux organisations provinciales et territoriales de CPA, alors que CPA Canada recevra des organisations provinciales et territoriales de CPA le montant correspondant aux écarts défavorables.

Les charges liées à la formation préagrément se composent d'un montant de 29 729 \$ (26 613 \$ en 2022) facturé en vertu de l'Entente en matière de formation, montant qui comprend des frais partagés de 893 \$ (808 \$ en 2022) et des frais de traduction de 743 \$ (718 \$ en 2022). Les frais d'habilitation et d'administration de l'organisation qui sont affectés mais non facturés en vertu de l'Entente en matière de formation sont de 10 524 \$ (8 654 \$ en 2022) [note 14].

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, CPA Canada a réalisé un écart net défavorable de 4 471 \$ (écart net favorable de 1 995 \$ en 2022) par rapport au budget relativement au développement permanent des volets formation et examen du programme d'agrément CPA, y compris les cours préparatoires, le Programme de formation professionnelle et l'Examen final commun (EFC).

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2023**(tous les montants sont en milliers de dollars)***14. Répartition des frais d'habilitation et d'administration de l'organisation**

Les frais d'habilitation et d'administration de l'organisation correspondent aux coûts des activités de soutien, à l'exclusion des frais partagés en vertu de l'Entente en matière de formation et des frais de traduction.

	2023	2022
Capital humain et culture	11 392 \$	5 972 \$
Technologies et sécurité de l'information	7 601	6 485
Services linguistiques	7 173	6 692
Planification, finances et exploitation	6 504	5 689
Communications	6 306	6 447
Loyer et frais de fonctionnement	3 814	3 669
Logiciels et licences	2 956	2 545
Hébergement sur le Web	1 521	1 665
Affaires juridiques et protection des renseignements personnels	1 443	1 318
Amortissement	1 435	1 511
Assurances	1 188	383
Médias et études de marché	808	995
Services d'audit	274	408
	52 415 \$	43 779 \$
Frais partagés en vertu de l'Entente en matière de formation	(893)	(808)
Services de traduction	(4 989)	(4 624)
Frais d'habilitation et d'administration de l'organisation	46 533 \$	38 347 \$

Les frais d'habilitation et d'administration de l'organisation sont répartis de façon proportionnelle entre les secteurs fonctionnels indiqués ci-dessous, selon les salaires.

	2023	2022
Répartition des frais d'habilitation et d'administration entre les secteurs fonctionnels :		
Leadership intellectuel et perfectionnement professionnel	16 687 \$	14 612 \$
Normalisation	13 508	10 582
Formation préagrément [note 13]	10 524	8 654
Enjeux nationaux et internationaux	2 618	1 344
Leadership et gouvernance	1 665	2 005
Littératie financière	1 531	1 150
Frais d'habilitation et d'administration de l'organisation	46 533 \$	38 347 \$

15. Éventualités

CPA Canada est partie à divers litiges dans le cours normal de ses activités. Ces litiges en sont à différentes étapes, et il est impossible d'en déterminer le dénouement ni d'estimer la perte qui pourrait en découler.

Rien n'indique à CPA Canada que l'issue des litiges en cours aura une incidence défavorable significative sur sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à poursuivre ses activités. Aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée dans les présents états financiers.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2023**(tous les montants sont en milliers de dollars)***16. Présentation de la période comparative**

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent qui sont présentés dans l'état des résultats ont été reclassés par souci de conformité avec la présentation de l'exercice considéré, qui reflète les activités de l'organisme selon la perspective du service.

17. Événements postérieurs

- a) Par suite de l'approbation municipale d'un réaménagement des bureaux de CPA Canada à Toronto, en Ontario, le locateur de CPA Canada lui a proposé de résilier son contrat de location de façon anticipée, soit le 30 juin 2025. Dans le contexte de cette transaction approuvée par le Conseil, CPA Canada recevra un crédit de loyer de 2 500 \$ pour la période allant du 1^{er} août 2023 au 30 juin 2025, et ses obligations relatives au loyer, au fonctionnement et aux impôts fonciers entre le 1^{er} juillet 2025 et le 31 août 2027 seront réduites de 8 160 \$.
- b) La profession est organisée à l'échelle nationale en vertu de l'Accord de collaboration. Après la clôture de l'exercice 2022-2023, CPA Ontario et CPA Québec ont avisé CPA Canada de leur intention de ne plus faire partie des organisations membres de CPA Canada et de se retirer de l'Accord de collaboration à compter du 20 décembre 2024. Au cours de l'exercice, en vertu de l'Accord de collaboration et du Protocole d'entente, CPA Ontario et CPA Québec ont remis à CPA Canada, à eux deux, des cotisations des membres s'élevant à 44 700 \$ (environ 61,3 % du total des cotisations).